

**GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX  
DES HAUTES PARTIES CONTRACTANTES  
À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU  
LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES  
ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE  
CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT DES  
EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU  
COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION**

CCW/GGE/2008-V/2

14 novembre 2008

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

---

**Cinquième session de 2008  
Genève, 3-7 novembre 2008**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ**

Soumis par le secrétariat

1. À la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève du 7 au 13 novembre 2007, comme indiqué au paragraphe 37 du rapport de la Réunion (CCW/MSP/2007/5), les Hautes Parties contractantes ont décidé ce qui suit:

«Le Groupe d'experts gouvernementaux négociera une proposition visant à traiter d'urgence la question de l'impact humanitaire des munitions en grappe tout en assurant un équilibre entre les considérations militaires et humanitaires.

Le Groupe ne devrait ménager aucun effort pour négocier cette proposition aussi rapidement que possible et rendre compte des progrès réalisés à la prochaine Réunion des Hautes Parties contractantes en novembre 2008.

Les travaux du Groupe seront appuyés par les experts militaires et techniques. [...]

2. Conformément à la décision pertinente prise par la Réunion des Hautes Parties contractantes de nommer «un représentant du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États comme Président du Groupe d'experts gouvernementaux», telle qu'elle figure dans le paragraphe 41 du même rapport (CCW/MSP/2007/5), le Groupe d'experts gouvernementaux a été présidé par l'Ambassadeur du Danemark, M. Bent Wigotski.

3. La cinquième session de 2008 du Groupe d'experts gouvernementaux s'est tenue à Genève du 3 au 7 novembre 2008.

4. Les États parties à la Convention dont le nom suit ont participé aux travaux du Groupe: Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal,

République de Corée, République démocratique populaire lao, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

5. Deux États signataires de la Convention – l'Égypte et le Nigéria – ont également participé aux travaux du Groupe.

6. Les États ci-après, qui ne sont pas parties à la Convention, ont participé aux travaux du Groupe en qualité d'observateurs: Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Brunéi Darussalam, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Haïti, Indonésie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Koweït, Liban, Malaisie, Mozambique, Népal, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Rwanda, Swaziland et Thaïlande.

7. Des représentants du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Service de l'action antimines de l'ONU (UNMAS) ont pris part aux travaux du Groupe.

8. Des représentants du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) ont également participé aux travaux du Groupe.

9. Étaient également représentées les organisations non gouvernementales dont le nom suit: Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, Cluster Munition Coalition, Croix-Rouge danoise, Danchurchaid, Handicap International, Human Rights Watch, Landmine Action (Allemagne), Landmine Action (Royaume-Uni) et Pax Christi.

10. Le 3 novembre 2008, la session du Groupe a été ouverte par le Président, l'Ambassadeur du Danemark, M. Bent Wigotski. Il a été secondé par le général de division Lars C. Fynbo (Danemark), en tant que Président des Réunions d'experts militaires et techniques; M<sup>me</sup> Angela Robinson (Australie), en tant que collaboratrice de la présidence pour la coopération et l'assistance; M<sup>me</sup> Anesa Kundurovic (Bosnie-Herzégovine), en tant que collaboratrice de la présidence pour l'assistance aux victimes; M. Julio Fontes Laranjeira (Brésil), en tant que collaborateur de la présidence pour le stockage et la destruction et pour les transferts; le lieutenant colonel Jim Burke (Irlande), en tant que collaborateur de la présidence pour les définitions; et M. Ryuichi Hirano (Japon), en tant que collaborateur de la présidence pour la protection des civils et des biens de caractère civil. M. Peter Kolarov, Chef de la section «Conventions humanitaires» au Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, a fait office de secrétaire du Groupe. Il était secondé par M. Bantan Nugroho, spécialiste des questions politiques.

11. Le Groupe a tenu des séances plénières officielles et des séances informelles à participation non limitée et a examiné le document CCW/GGE/2008-V/WP.1 et ses additifs 1 et 2, intitulés «Armes à sous-munitions» et mentionnés comme «Documents soumis par le Président» ainsi que les documents CCW/GGE/2008-V/CRP.1 à CRP.20 énumérés dans l'annexe II. Ces documents peuvent être consultés dans toutes les langues officielles à partir du Système de diffusion électronique de l'ONU (<http://documents.un.org>), ainsi que sur le site Web

officiel de la Convention, qui fait partie de celui de l'Office des Nations Unies à Genève (<http://www.unog.ch/ccw>).

12. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière, le 3 novembre 2008, le Groupe a confirmé l'ordre du jour, tel qu'il avait été adopté à sa première session de 2008 (CCW/GGE/2008-I/3, annexe I), ainsi que le Règlement intérieur, tel qu'il avait été adopté et appliqué à la troisième Conférence d'examen (CCW/CONF.III/11 (Part III)), et a adopté son programme de travail provisoire. Le programme de travail de la cinquième session de 2008 du Groupe d'experts gouvernementaux figure à l'annexe I.

13. À la dernière séance plénière du Groupe, tenue le 12 novembre 2008, le Président et ses collaborateurs ont présenté des rapports. Le Groupe n'a pas conclu ses négociations sur le document CCW/GGE/2008-V/WP.1 et a recommandé à la Réunion des Hautes Parties contractantes de reprendre éventuellement les négociations en 2009, sans préjuger de toute proposition qui pourrait être présentée immédiatement ou plus tard par les délégations.

15. Toujours à sa dernière séance plénière, le 12 novembre 2008, le Groupe d'experts gouvernementaux a adopté le projet de rapport d'activité de sa cinquième session de 2008, (CCW/GGE/2008-V/CRP.20), tel que modifié oralement. Le rapport est publié sous la cote CCW/GGE/2008-V/2.

Annexe I**PROGRAMME DE TRAVAIL**

de la cinquième session de 2008 du Groupe d'experts gouvernementaux

Lundi 3 novembre 2008	10 h 00-13 h 00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Plénière</u>: Formalités d'ouverture</li> <li>• <u>Collaborateur de la présidence</u>: Article 10 (Assistance aux victimes)</li> </ul>
	15 h 00-18 h 00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Plénière</u>: Article 4 (Interdictions et restrictions générales)</li> </ul>
Mardi 4 novembre 2008	10 h 00-13 h 00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Plénière</u>: Article 4 (Interdictions et restrictions générales)</li> </ul>
	17 h 00-18 h 00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Plénière</u>: Article 4 (Interdictions et restrictions générales)</li> <li>• <u>Collaborateur de la présidence</u>: Article 2 (Définitions)</li> </ul>
Mercredi 5 novembre 2008	10 h 00-13 h 00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Collaborateur de la présidence</u>: Article 2 (Définitions)</li> <li>• <u>Collaborateur de la présidence</u>: Article 10 (Assistance aux victimes)</li> </ul>
	15 h 00-18 h 00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Plénière</u>: Article 4</li> <li>• <u>Collaborateur de la présidence</u>: Article 10 (Assistance aux victimes)</li> </ul>
Jeudi 6 novembre 2008	10 h 00-13 h 00	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
	15 h 00-18 h 00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Plénière</u></li> <li>• <u>Collaborateur de la présidence</u>: Article 10 (Assistance aux victimes)</li> </ul>
Vendredi 7 novembre 2008	10 h 00-13 h 00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Plénière</u></li> </ul>
	15 h 00-18 h 00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Plénière</u>: Résumé des travaux</li> </ul>
Mercredi 12 novembre 2008	17 h 00-18 h 00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Plénière</u>: Adoption du rapport d'activité; clôture de la session</li> </ul>

Annexe II

**LISTE DES DOCUMENTS**

de la cinquième session de 2008 du Groupe d'experts gouvernementaux

CCW/GGE/2008-V/1	Programme de travail provisoire, soumis par le Président
CCW/GGE/2008-V/2	Rapport d'activité, soumis par le secrétariat
CCW/GGE/2008-V/WP.1 et Add.1, Add.1/Corr.1 et Add.2	Armes à sous-munitions. Document soumis par le Président
CCW/GGE/2008-V/WP.2	Compilation des propositions et modifications présentées en tant que documents de séance (CRP) par les États parties. Document soumis par le secrétariat
CCW/GGE/2008-V/CRP.1	Modification de l'article 2, paragraphe 1, alinéa <i>c</i> , sous-alinéa <i>v</i> ) et de l'article 2, paragraphe 1, alinéa <i>d</i> . Document soumis par Israël
CCW/GGE/2008-V/CRP.2	Modification de l'article 4, paragraphe 4, alinéa <i>f</i> . Document soumis par Israël
CCW/GGE/2008-V/CRP.3	Modification de l'article 4, paragraphe 4, alinéa <i>c</i> . Document soumis par la République de Corée
CCW/GGE/2008-V/CRP.4	Modification de l'article 10, paragraphe 1. Document soumis par l'Inde
CCW/GGE/2008-V/CRP.5	Modification de l'article 2, paragraphe 1, alinéa <i>c</i> . Document soumis par la Chine
CCW/GGE/2008-V/CRP.6	Modification de l'article 5. Document soumis par la République de Corée
CCW/GGE/2008-V/CRP.7	Modification de l'article 4, paragraphes 1 et 2. Document soumis par la Suisse
CCW/GGE/2008-V/CRP.8	Modification de l'article 4, paragraphe 2. Document soumis par le Canada
CCW/GGE/2008-V/CRP.9	Modification de l'article 2, paragraphe 1, alinéa <i>c</i> , sous-alinéa <i>iv</i> ). Document soumis par le Japon
CCW/GGE/2008-V/CRP.10	Modification de l'article 2. Document soumis par la France
CCW/GGE/2008-V/CRP.11	Modification de l'article 10, paragraphe 1. Document soumis par les États-Unis d'Amérique

CCW/GGE/2008-V/CRP.12	Modification de l'article 10, paragraphe 1. Document soumis par la Suisse
CCW/GGE/2008-V/CRP.13	Modification de l'article 4, paragraphe 2, alinéa <i>a</i> . Document soumis par le Brésil
CCW/GGE/2008-V/CRP.14	Modification de l'article 2, paragraphe 1, alinéa <i>a</i> . Document soumis par Israël
CCW/GGE/2008-V/CRP.15	Modification de l'article 2, paragraphe 15. Document soumis par les États-Unis d'Amérique
CCW/GGE/2008-V/CRP.16	Propositions de modification du document CCW/GGE/2008-V/WP.1, intitulé «Armes à sous-munitions» soumis par le Président. Document soumis par le Costa Rica
CCW/GGE/2008-V/CRP.17	Draft Protocol on a Prohibition on Transfer of Cluster Munitions. Document soumis par le Mexique, la Norvège et la Nouvelle-Zélande
CCW/GGE/2008-V/CRP.18	Propositions de modification du document CCW/GGE/2008-V/WP.1, intitulé «Armes à sous-munitions», soumis par le Président. Document soumis par l'Autriche
CCW/GGE/2008-V/CRP.19	Proposition concernant l'article 4. Document soumis par le Honduras
CCW/GGE/2008-V/CRP.20	Projet de rapport d'activité, soumis par le secrétariat
CCW/GGE/2008-V/INF.1	Liste des participants
CCW/GGE/2008-V/MISC.1	Liste provisoire des participants

Les documents susmentionnés peuvent être consultés dans toutes les langues officielles à partir du Système de diffusion électronique de l'ONU (<http://documents.un.org>), ainsi que sur le site Web officiel de la Convention, qui fait partie de celui de l'Office des Nations Unies à Genève (<http://www.unog.ch/CCW>).

-----